

SLOW

N° RH/ARR/2025-012

Communauté de communes Fier et Usse
61 route du stade
74330 SILLINGY

ARRÊTÉ

Portant DELEGATION DE SIGNATURE

À Mme Anne-Lise BAILLARD (DGS) et M. Sébastien PERILLAT Sébastien (DRH)

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-19,
Vu le code général de la fonction publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le Président donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à **Mme Anne-Lise BAILLARD**, exerçant les fonctions de directrice générale des services (DGS) au sein de la communauté de communes Fier et Usse (attachée territoriale) et à **M. Sébastien PERILLAT**, exerçant les fonctions de directeur des ressources humaines (DRH) au sein du même établissement (attaché principal), pour la signature des procès-verbaux d'entretien disciplinaire nécessités par l'engagement d'une procédure disciplinaire visant une sanction du premier groupe à l'encontre d'un agent de la communauté de communes Fier et Usse.

ARTICLE 2

L'Administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis :

- Au représentant de l'Etat (préfet du département),
- Au président du centre de gestion,
- Au comptable public de la collectivité,
- Aux agents visés.

Le 27/01/2025

Le Président,
Henri CARELLI



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble (sis 2 place de Verdun 38 000 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Notifié le : 27/01/2025 par remise en main propre

Signature des agents délégataires :

- Mme BAILLARD (DGS)

- M. PERILLAT (DRH)